

Et

Le BARREAU DE PARIS

Vous proposent une conférence sur :

LES MAGISTRATS-LES EXPERTS-LES AVOCATS PARTENAIRES DE L'EXPERTISE FINANCIERE ET COMPTABLE

Sous le haut patronage de Monsieur Jacques DEGRANDI, Premier Président de la Cour d'appel de Paris

Première table ronde

Le dossier d'expertise financière et comptable

Monsieur Jean GUIGUE, Président honoraire du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, ancien Professeur associé à l'université Paris XIII

Monsieur Didier KLING, Président de la CEACC

Maitre William FEUGERE, Avocat, Ancien membre du Conseil de l'Ordre, Président national des Avocats Conseils d'Entreprises (ACE)

1) La constitution du dossier financier et comptable

- Rassembler toutes les pièces financières et comptables (factures, comptes, bilans...)
- Rechercher les pièces juridiques indispensables (Statuts de sociétés, contrats, P.V de l'A.G)
- Les modalités juridiques et pratiques de la constitution d'un dossier d'expertise complet (La communication des pièces)

2) La qualité des pièces financières et comptables

- Valeur comparative des pièces financières et comptables



Deuxième table ronde

Utilisation du dossier d'expertise à titre principal ou complémentaire

Monsieur Jean GUIGUE, Président honoraire du Tribunal de Grande Instance de Bobigny,

Ancien Professeur associé à l'université Paris XIII

Monsieur Alain ABERGEL, Président de la CNEACT

Monsieur François PINCHON, Directeur de l'IFE

1) Les échanges de pièces

- Le principe du contradictoire
- Le secret des affaires
- Les demandes de pièces en cours de procédure par le juge ou l'autorité de contrôle (ex : AMF).

2) L'évaluation financière et comptable

- Les méthodes d'évaluation
- Les résultats de l'évaluation
- Les contestations de l'évaluation



Le Lundi 20 juin 2011
de 9h à 13h

à l'AUDITORIUM
Maison du Barreau
2/4, rue de Harlay
75001 PARIS.



En collaboration avec L'IFE et le BARREAU DE PARIS

Vous proposent une conférence sur :



**LES MAGISTRATS-LES EXPERTS-LES AVOCATS
PARTENAIRES DE L'EXPERTISE FINANCIERE ET COMPTABLE**

BULLETIN D'INSCRIPTION

A nous adresser par mail ifc@efb.fr ou par fax 01.43.43.48.10

NOM		PRENOM	
NOM DU CABINET		N° TOQUE	
		N°CNBF	
ADRESSE			
EMAIL		TELEPHONE	
TEL. PORTABLE		FAX	
Le 20 juin 2011	Avocats inscrits	FC11079	GRATUIT
Le 20 juin 2011	Autres	FC11079	GRATUIT

Une confirmation d'inscription sera adressée aux avocats dans les 8 jours par email, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer votre adresse email.

ATTENTION ! Il est indispensable de nous indiquer votre N° TOQUE et votre N° CNBF

LES INSCRIPTIONS NE SERONT PRISES EN COMPTE QU'A RECEPTION DE L'ATTESTATION URSSAF 2009 DE VERSEMENT AU TITRE DE LA FORMATION, DOCUMENT QUI VOUS A ETE TRANSMIS EN 2010

CREDIT D'IMPOT : «Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 8,86€ par heure de formation payée et réalisée. Pour en bénéficier vous devez remplir une déclaration 2079-FCE-SD mise à votre disposition par l'administration des impôts (www.impots.gouv.fr) à déposer en même temps que votre déclaration de revenu»

POUR TOUTE ANNULATION, PREVENIR PAR ECRIT 48 HEURES AVANT LA DATE DE LA FORMATION